

Volvo Trucks France

55, avenue des Champs Pierreux - 92000 NANTERRE

DESCRIPTION DES VEHICULES VOLVO			
FAMILLE NH12			
TYPE MINES	VERSIONS	SERIES	CABINES
	34A4	38	
			S
	38A4	40	
NH42T	42A4	43	L
			G
	46A4	46	

CODIFICATIONS DU TYPE VERSION	
NH	Cabine conventionnelle
4	4 ROUES
2	2 ROUES MOTRICES
T	TRACTEUR
34-38-42-46	PUISSANCE
A4	Suspension mécanique 4 coussins
38-40-43-46	Empattement

0. GENERALITES

0.1 Constructeur : Volvo Truck Corporation à Göteborg (Suède)
 0.1.1 Représentant accrédité en France : Volvo Trucks France
 55, avenue des Champs Pierreux
 92000 NANTERRE
 Volvo
 TRR ou châssis-cabine pour TRR
 NH42T / 34A4
 / 38A4
 / 42A4
 / 46A4

0.4.1 Série (empattements) : 38-40-43-46
 0.4.2 Cabines : S-L-G
 0.5 Puissance administrative (CV) : 32

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 4 roues dont 4 jumelées sur l'essieu 2.
 Les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière.
 1.1.1 Emplacement des roues motrices : à l'arrière, essieu 2.

1.1.2 Emplacement des roues directrices : à l'avant, essieu 1.

1.2 Dimensions des pneumatiques :

Choix des Pneumatiques	
A)	305/70 R 22.5 (152/148L)
B)	315/70 R 22.5 (154/150L)
C)	315/70 R 22.5 (152/148M)
D)	315/80 R 22.5 (156/150K)
E)	12 R 22.5 (152/148K)
F)	13 R 22.5 (156/150L)

P.T.C. maxi (kg)	Charge maxi (kg) *		Types de pneumatiques autorisés					
	Avant	Arrière	Monte uniforme					
19000	7100	13000	A	B	C	D	E	F
	6000	13000	.	.	.	.	.	.

1.3 Constitution du châssis : longerons en forme de U en acier et traverses fixées par rivets et boulons.

CHASSIS-CABINE

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.

Séries

Cabines

2.8.0 Total

2.8.1 Sur l'essieu 1

2.8.2 Sur l'essieu 2

2.9 Porte-à-faux avant

2.10 Porte-à-faux arrière

2.11 Longueur hors tout

2.12 Largeur hors tout

VEHICULE CARROSSE

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche avec sellerie d'appoint

Séries

Cabines

2.8.0 Total

2.8.1 Sur l'essieu 1

2.8.2 Sur l'essieu 2

2.9 Porte-à-faux avant

2.10 Porte-à-faux arrière

2.11 Longueur hors tout

2.12 Largeur hors tout

2.13 Centre de gravité

LIMITES VEHICULE CARROSSE

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche - valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé

Séries

Cabines

2.8.0 Total

2.8.1 Sur l'essieu 1

2.8.2 Sur l'essieu 2

2.9 Porte-à-faux avant

2.10 Porte-à-faux arrière

2.11 Longueur hors tout

2.12 Largeur hors tout

2.13 Centre de gravité

13.1 Distance

13.2 Distance

13.2.1 avec charge avant 6000 kg

13.2.2 avec charge avant 7100 kg

1.4 Emplacement et disposition du moteur :

longitudinal avant

1.5 Emplacement de la cabine de conduite :

reculée derrière le moteur
 Cabine : normale
 Cabine : cabochette
 Cabine : cabine

2. POIDS ET DIMENSIONS (kg et mm)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

2.1 Poids total autorisé en charge : 19000

2.2 Poids total roulant autorisé

2.2.1 Sans système de freinage à

remorque :

2.2.2 Avec système de freinage à

remorque :

44000

2.3 Poids total autorisé en charge

le véhicule circule sous le couvert

de l'autorisation spéciale délivrée

en application de l'arrêté R.48

du code de la route

2.3.1 Poids total autorisé en charge

avec essieu d'essieu sur

l'essieu 1 :

50000

2.3.2 Poids total roulant autorisé avec

essieu d'essieu sur les

essieux 1 et 2 :

70000

2.4 Charge technique

technique :

2.4.1 Sur l'essieu 1

2.4.2 Sur l'essieu 2

2.4.3 Avant :

2.4.4 Arrière :

Empattement (mesuré de

l'essieu 1 à l'essieu 2) :

6000 et 7100

13000

de 1991 à 2110

de 1831 à 1835

3800	4000	4300	4600
------	------	------	------

38			40			43			46		
S	L	G	S	L	G	S	L	G	S	L	G
7000	7110	7220	7020	7130	7240	7040	7150	7260	7060	7170	7280
4460	4570	4680	4480	4590	4680	4480	4570	4680	4460	4570	4680
2540			2560			2560			2600		
						1430					
						1000					
6230			6430			6730			7030		
						2500					

38			40			43			46		
S	L	G	S	L	G	S	L	G	S	L	G
7120	7280	7390	7190	7300	7410	7210	7320	7430	7230	7340	7450
4580	4590	4700	4480	4590	4700	4480	4590	4700	4480	4590	4700
2690			2710			2730			2750		
						1430					
						1000					
6230			6430			6730			7030		
						2500					
Identique au point 2.13 du paragraphe LIMITES POUR VEHICULES EN CARROSSES											

Identique au point 2.13. du paragraphe LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES

38			40			43			46		
S	L	G	S	L	G	S	L	G	S	L	G
						7125					
						4500					
						2625					
						1430					
						1000					
6230			6430			6730			7030		
						2500					
Intervalle des positions autorisées pour la sellerie d'attelage par rapport à l'essieu arrière											
446	414	381	470	436	402	506	470	433	542	504	464
446	414	381	470	436	402	506	470	433	542	504	464
804	775	746	847	817	787	912	880	847	978	943	908

NOTA 1 :

- Pour les véhicules munis d'un ralentisseur électrique (voir 7.5), il est admis de pouvoir :
 a) augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et tenues nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce dans la limite de 500 kg.
 b) augmenter la charge maximale admissible sur le essieu 2 (2.4.2) dans la limite de 400 kg

MOTEUR

- 1 Dénomination du type :
 1.1 Marque :
 1.2 Marquage moteur :
 1.3 Version moteur :
 1.4 Type en regard de la fiche pollution :
 2 Description générale :
 2.1 Genre :
 2.2 Cycle :
 2.3 Nombre de temps :
 2.4 Suralimenté :
 3 Nombre et disposition des cylindres :
 4 Dimensions :
 4.1 Alésage (mm) :
 4.2 Course (mm) :
 4.3 Cylindrée (cm³) :
 5 Rapport volumétrique de compression :
 6 Puissance maximale (kW CEE) :
 7 Régime de puissance maximale (tr/min) :
 8 Couple maximal (aut. CEE) :
 9 Régime de couple maximal (tr/min) :
 10 Régime de rotation maximal (tr/min) :
 11 Carburant utilisé :

D12			
VOLVO			
D12			
EURO 3		EURO 2	
D12C	D12C	D12C	D12C
340EC99	380EC99	420EC99	460EC99
20405145	20405146	20405147	3165046

moteur à combustion interne, à pistons à recouvrement alternatif et vilebrequin.

diesel.

4

par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement - échangeur de température air/air.

6 en ligne.

131

150

12130

(18,5 ± 1) : 1			
250	279	309	338
1800			
1700	1850	2000	2200
1200			
2070 ± 50			
Gazole			

- 12 Réservoir de carburant :

côté droit et/ou gauche du châssis dans l'empattement

STANDARD	OPTIONNEL (selon équipement)							
	Circulaire aluminium				Rect. aluminium			
160	310	355	425	500	535	625	825	250
145	250	285	340	400	435	500	680	230

le poids du réservoir standard est inclus dans le poids à vide en ordre de marche indiqué au point 2.8 par 6 injecteurs - pompe à injection directe multipoint à commande mécanique et gestion électronique sec.

- 14 Type de filtre à air :

par compression.
 24
 non
 par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur.

- 15 Allumage :

- 16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) :
 17 Dispositif d'antiparasitage :
 18 Refroidissement du moteur :
 19 Nombre de silencieux d'échappement :
 20 Niveau sonore au point fixe :
 20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) :
 Echappement latéral :
 Echappement vertical :
 20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) :

66

60

1350

- 20.3 Position de la sortie d'échappement :

latérale à gauche dans l'empattement, ou verticale à droite derrière la cabine.

- 21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption :

valeur indiquée par adhésif sur l'unité centrale d'injection électronique située côté gauche du moteur.

TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 1 Type de boîte de vitesses :
 1.1 Emplacement du levier de commande : au plancher.
 2 Type d'embrayage :
 2.1 Mode de commande :
 3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues :

mécanique à 14 rapports avant et 4 marches AR
 monodisque ou bidisque à sec.
 par pédale, à commande hydraulique et assistée pneumatique.

par arbres de transmission à cardans, pignons, renvoi d'angles et arbres de roues avec moyeux, différentiels en option.

- 4 Démultiplication de la transmission :

- 1.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) :
 1.2 Démultiplications et vitesses à 1800 tr/min (km/h) :

BOÎTE DE VITESSE MÉCANIQUE VT25M				
Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte		Rapport du pont	Vitesse à 1000 tr/min
	Sans relais	Avec relais		
1	16,88		4,12	68,72
2		13,51		55,88
3	11,13			45,85
4		8,92		36,75
5	7,16			29,49
6		5,74		23,64
7	4,68			19,28
8		3,75		15,45
9	2,97			12,23
10		2,38		9,80
11	1,91			7,86
12		1,53		6,30
13	1,25			5,15
14		1,00		4,12
Marche arrière			1,12	62,04
1	15,79			49,81
2		12,09		16,56
3	4,12			13,26

Les rapports de la boîte de vitesses et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation d'entrée sur la vitesse de rotation de sortie.

NOTA 2 :

- Pour les véhicules munis d'un ralentisseur hydraulique (voir 7.5), il est admis de pouvoir :
 a) augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et tenues nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce dans la limite de 250 kg.
 b) augmenter la charge maximale admissible sur le essieu 2 (2.4.2) dans la limite de 120 kg

4.4.2.1 Boîtes de vitesses (en option) :

RAPPORTS DES VITESSES														
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	MARCHES
BOÎTE DE VITESSE MÉCANIQUE VT25M														
16,41	13,16	11,13	8,92	7,16	5,74	4,68	3,75	2,97	2,38	1,91	1,53	1,25	1,00	0,80
BOÎTE DE VITESSE MÉCANIQUE VT201400														
13,51	10,83	8,92	7,15	5,74	4,60	3,57	3,00	2,38	1,91	1,53	1,25	1,00	0,80	0,60
BOÎTE DE VITESSE MÉCANIQUE VT251400														
13,16	10,54	8,92	7,15	5,74	4,60	3,57	3,00	2,38	1,91	1,53	1,25	1,00	0,80	0,60

Rapports de réduction (en option) :

- Sans moyeux réducteurs : 3,10 3,44 3,67
 Avec moyeux réducteurs : 3,61 3,76 4,12

- 4.5 Vitesse maximale théorique au régime de régulation à vide (km/h) : limitée à 85 par dispositif antilock.
 4.6 Indicateur de vitesse : incorporé au chronotachygraphe.
 4.7 Compteur kilométrique : incorporé au chronotachygraphe.
 4.8 Chronotachygraphe : oui.
 4.9 Limiteur de vitesse : oui, de série.

5. SUSPENSION

- 5.1 Avant :

ressorts à lames paraboliques ou multilames.
 Amortisseurs télescopiques de type hydraulique.
 Barre stabilisatrice en option.

- 5.2 Arrière :

suspension pneumatique comprenant de chaque côté deux ressorts en caoutchouc de forme cylindrique. Etai supérieur en V supportant l'arbre de transmission. Amortisseurs télescopiques de type hydraulique. Barre stabilisatrice. Pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53 CEE modifiée.

- 5.2.1 Essieu moteur :

6. DIRECTION

- 6.1 Type de direction :
 6.2 Diamètre de braquage hors tout (mm) :

à écrou et recirculation de billes, avec assistance hydraulique.

Séries	38	40	43	46
Ø	15	15,40	16,31	17,21

7. FREINAGE

- 7.1 Frein de service :

à double circuit agissant respectivement sur les roues avant et arrière (type I-I).

- 7.2 Répartiteur de freinage :

oui, il module l'effort sur les roues arrière en fonction de la charge l'essieu arrière.

- 7.2.1 Dispositif antilock pour des roues :

oui, de catégorie 1. Un capteur par roue.

- 7.3 Frein de secours :

assuré par l'indépendance des circuits.

- 7.4 Frein de stationnement :

par cylindres à ressort agissant sur les roues arrière. Pour PTR de 70 t, cylindres à ressort supplémentaires sur l'essieu avant.

- 7.5 Répartition des efforts :

- 7.5.1 Frein de service :

par air comprimé.

- 7.5.2 Frein de secours :

par air comprimé.

- 7.5.3 Frein de stationnement :

mécanique à ressort.

- 7.6 Assistance des freins :

- 7.6.1 Frein de service :

air comprimé fourni à l'aide d'un compresseur entraîné par le moteur et par un robinet pneumatique actionné par le pédale.

- 7.6.2 Frein de secours :

air comprimé.

- 7.6.3 Frein de stationnement :

air comprimé permettant le desserrage-serrage des cylindres à ressort actionné par un robinet à commande modifiable.

- 7.7 Réservoirs d'essorage :

Humide	25 l
Circuit avant	30 l
Circuit arrière	30 l
Parcage-remorque	15 l
Assécheur	simple ou double (en option)

- 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : a) voyant lumineux de couleur rouge sur la planche de bord (pression d'air).
 b) voyant lumineux de couleur jaune sur la planche de bord (antibloqueur).

- 7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme :

a) chute de pression d'air.
 b) défaillance du dispositif antibloqueur.

- 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme :

par la clé de contact.

- 7.8 Type de freins :

- 7.8.1 Frein de service :

à tambours

- 7.8.1.1 Sur l'essieu 1 :

à tambours

- 7.8.1.2 Sur l'essieu 2 :

à tambours

- 7.8.2 Frein de secours :

à tambours

- 7.8.3 Frein de stationnement :

à tambours

- 7.9 Ralentisseur :

- 7.9.1 Dispositif permettant de satisfaire à l'essai de type B 85 :

oui, train sur échappement de série (EPG).

- 7.9.2 Dispositif permettant de bénéficier de la majoration prévue au nota 1 ou 2 du chapitre 2 :

électrique ou hydraulique agissant sur la transmission (en option). en option : VEB (VCB + EPG), système agissant sur l'ouverture des soupapes d'échappement afin d'augmenter l'énergie de compression et de réduire l'énergie d'expansion.

- 7.9.3 Autres dispositifs ralentisseurs :

non.

- 7.10 Circuit de freinage pour la remorque :

- 7.10.1 Commande séparée de freinage de la remorque :

non.

- 7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage :

oui, en cas de rupture d'une des conduites de la liaison pneumatique, le freinage du véhicule remorqué est assuré automatiquement.

8. CARROSSERIE

- 8.1 Carrosserie :

châssis-cabine pour TRR ou TRR pour SREM

- 8.2 Matériaux constituant la carrosserie :

S = cabine courte
 L = cabine couchette
 G = cabine globe.

- 8.3 Nombre de places assises :

tôle d'acier emboutie et soudée par points.

- 8.4 Sièges :

2 intérieurs réglables.

- 8.5 Nombre de portes :

2

- 8.5.1 Fermetures :

de sécurité à 2 positions.

- 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :

7 descendantes sur les portes, commandées à gauche et à droite par manivelle ou électriquement sur demande.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que le véhicule présenté comme prototype des véhicules genre TRR de marque VOLVO type NH421 versions : 34A4 - 38A4 - 42A4 - 46A4, séries : 38 - 40 - 43 - 46, cabines : S - L - G, livré :

- carrossé satisfaisant aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97, R.98, R.104 et R.104-1 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application ;
- en châssis-cabine satisfaisant aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.104 et R.104-1 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application. Il devra être, après montage de la carrosserie, que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.98, R.104 et R.104-1.

ARTICLE R.48 :

La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels, cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont les dimensions ou le poids excèdent les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles. Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.48 du Code de la Route dans les conditions de poids ci-après :

Poids total roulant autorisé : 50 t avec cylindres à ressort sur essieu 2
70 t avec cylindres à ressort sur essieux 1 et 2

NOTA : Véhicule conforme aux limites du niveau A de la directive 1999/96/CE en ce qui concerne la motorisation D12C340EC99 - D12C380EC99 et D12C420EC99.

Montré, le 30 janvier 2001

Vu et approuvé :

Enregistré sous le n° AU-2468.00.00

Fait à Paris, le 30 janvier 2001

Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile-de-France

Le Chef de la Division Automobiles, Métrologie et Appareils à Pression

C. SAGNIAC

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
P. DEVIGNE

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés Volvo Trucks France - 55, avenue des Champs Pierres - 92000 NANTERRE, représentant dûment accrédité de VOLVO Truck Corporation à Göteborg (Suède), constructeur, certifions :

a) que le véhicule livré en châssis-cabine (Nota 2) :

1. Genre : châssis-cabine pour TRR
2. Marque : VOLVO
3. Type/Versions : NH42T34A4 NH42T38A4 NH42T42A4 NH42T46A4
Séries : 38 40 43 46
Cabines : S - L - G

4. Numéro d'identification : (2)

5. Carrosserie : PR.5REM

6. Source d'énergie : GO

7. Puissance administrative (CV) : 32

8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2

9. Dimensions :

Largeur : (m) 2,49 2,49 2,49 2,49
Longueur : (m) 7,23 7,23 7,23 7,23
Surface : (m²) 18,07 18,07 18,07 18,07

10. Poids total autorisé en charge : (1) 19 19

11. Poids à vide en charge du véhicule (t) :

Cabine S 7,17 7,18 7,21 7,23
Cabine L 7,28 7,30 7,32 7,34
Cabine G 7,39 7,41 7,43 7,45

12. Poids total roulant autorisé : (1) 44 40

14. Niveau sonore de référence (dB(A)) :

- échappement latéral : 88

- échappement vertical : 80

15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : 1350

14. Niveau sonore de référence (dB(A)) :

- échappement latéral : 88

- échappement vertical : 80

15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : 1350

14. Niveau sonore de référence (dB(A)) :

- échappement latéral : 88

- échappement vertical : 80

15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : 1350

14. Niveau sonore de référence (dB(A)) :

- échappement latéral : 88

- échappement vertical : 80

15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : 1350

14. Niveau sonore de référence (dB(A)) :

- échappement latéral : 88

- échappement vertical : 80

15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : 1350

14. Niveau sonore de référence (dB(A)) :

- échappement latéral : 88

- échappement vertical : 80

15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : 1350

14. Niveau sonore de référence (dB(A)) :

- échappement latéral : 88

- échappement vertical : 80

15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : 1350

14. Niveau sonore de référence (dB(A)) :

- échappement latéral : 88

- échappement vertical : 80

15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : 1350

14. Niveau sonore de référence (dB(A)) :

- échappement latéral : 88

- échappement vertical : 80

15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : 1350

14. Niveau sonore de référence (dB(A)) :

- échappement latéral : 88

- échappement vertical : 80

15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : 1350

14. Niveau sonore de référence (dB(A)) :

- échappement latéral : 88

- échappement vertical : 80

15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : 1350

14. Niveau sonore de référence (dB(A)) :

- échappement latéral : 88

- échappement vertical : 80

15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : 1350

14. Niveau sonore de référence (dB(A)) :

- échappement latéral : 88

- échappement vertical : 80

15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : 1350

14. Niveau sonore de référence (dB(A)) :

- échappement latéral : 88

- échappement vertical : 80

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous, soussignés Volvo Trucks France - 55, avenue des Champs Pierres - 92000 NANTERRE, représentant dûment accrédité de VOLVO Truck Corporation à Göteborg (Suède) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du Certificat de Conformité ci-dessus sort de nos usines équipé (1) :

) d'un ralentisseur électrique sur transmission de kg (2)
) d'un ralentisseur hydraulique sur transmission de 250 kg
) de pneumatiques : 305/70 R 22,5 12 R 22,5
315/70 R 22,5 13 R 22,5
315/80 R 22,5

) d'un essieu avant de 6000 kg
(marqué sur la plaque constructeur) 7100 kg
) d'une suspension de l'essieu avant pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53 CEE modifiée

d'un type moteur ayant un taux d'émission de gaz polluants conforme : D12C340EC99 (Euro 3) D12C380EC99 (Euro 3) D12C420EC99 (Euro 3) D12C460EC99 (Euro 2)

) Rayer les mentions inutiles (2) A compléter

ATTESTATION DE REVERSEMENT DE LA T.V.A.

Nous, soussignés Volvo Trucks France - 55, avenue des Champs Pierres - 92000 NANTERRE, constructeur ou importateur, certifions que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro d'identification jurent au certificat ci-dessus a été régulièrement mis à la consommation conformément aux dispositions de la 6ème directive européenne, la T.V.A. afférente à l'acquisition intracommunautaire étant acquittée sur la base mensuelle de taxe sur la valeur ajoutée (CA3).